

CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 juin 2026

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORZCAK, Maire.

Etaient présents : Monsieur Hervé FLORZCAK, maire

Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Christine CATARINO, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Muriel TARTARIN, Monsieur Eric LOBRY, Madame Siham TOUAZI, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Madame Claire PELLETIER, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Mariam DEMBELE, Monsieur Omar STOUTAH, Madame Christelle SAINT-JUST, Monsieur Jimmy ZE, Madame Guermia APHAYAVONG, , Madame Sabah CHERGUI, Monsieur Daniel BATTUNG, Monsieur Samir KEMEL, Madame Valérie NEDJAR-FAUTRAS, Madame Nathalie MIQUELESTORENA, Monsieur Axel NICOUÉ, Madame Nabila OMICHESSAN, Monsieur Eric ADECHIAN, Madame Rabia BILGEN, Madame Paule CHARLESTON, Monsieur Florent PLANCOT, Madame Saphia BERRY

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre KIANI	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Jimmy ZE
Madame Katia LECURIEUX-CLERVILLE	<i>Pouvoir à</i>	Madame Nabila OMICHESSAN
Madame Sinem TASDAN	<i>Pouvoir à</i>	Madame Christelle SAINT-JUST
Monsieur Mustafa TURK	<i>Pouvoir à</i>	Madame Rabia BILGEN

Était absent :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 29
Nombre de conseillers municipaux absents : 0
Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 4
Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Madame Audrey NAKACHE

Date de convocation : 12 juin 2026 _ envoi complet du dossier

**OBJET : ACQUISITION D'UN LOCAL DE STOCKAGE DANS LE LOT 3 DES
BRUZACQUES**

DÉLIBÉRATION N° 21 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/06/2026

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Générale de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la demande par laquelle la commune a sollicité auprès du promoteur CARE PROMOTION l'acquisition d'un local dans son opération immobilière correspondant au lot 3 du secteur des Bruzacques de la ZAC de l'Hautiloise,
VU le permis de construire n° 09532325O0009 délivré le 28/11/2025 et le transfert de Permis de construire n° 09532325O0009/T1 délivré le 19/12/2025,
VU l'avis de la commission municipale en date du 9 juin 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de trouver un lieu de stockage pour le matériel nécessaire au bon fonctionnement du marché forain de la place du Bien -Être,

CONSIDÉRANT la proposition de cession de CARE PROMOTION à la ville d'une coque brute avec fluides en attente de 30 m² environ, correspondant à un lot de volume indépendant de l'ensemble immobilier du lot 3 du secteur des Bruzacques de la ZAC de l'Hautiloise,

CONSIDERANT que le prix de cette coque estimé à 1 000 €/m² soit 30 000 € au total est inférieur au seuil de 180 000 € au-delà duquel un avis des Domaines est indispensable,

Sur le rapport de Monsieur Maxime LOUBAR,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET** un avis favorable à l'acquisition d'un volume d'environ 30 m² dans le lot 3 des Bruzacques à CARE PROMOTION, ou substitué, coque brute avec fluides en attente, au prix de 1 000 €/m² afin de permettre le stockage du matériel du marché forain de la place du Bien-Etre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Publiée le 25 juin 2026

Fait et délibéré le 18 juin 2026